

## **Statuts de l'association**

### **Jérémie N.R COHEN Justice et Mémoire**

#### **Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - décret du 16 août 1901**

##### **ARTICLE PREMIER - NOM**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination : Jérémie N.R COHEN Justice et Mémoire.

##### **ARTICLE 2 - BUT OBJET**

Cette association a pour objet :

- la recherche de la vérité et de la justice dans le décès de feu Jérémie COHEN ;
- le financement des frais de justice et des honoraires d'avocats nécessaires à la représentation de la famille COHEN en tant que partie civile et héritière dans toutes les instances pénales et civiles relatives au décès de Jérémie COHEN ;
- la pérennisation de la mémoire de Jérémie COHEN ;
- la participation et l'organisation d'actions sociales en souvenir de la mémoire de Jérémie COHEN : aide et secours aux personnes démunies, distribution de repas, de bourses d'études, aide aux personnes endeuillées en difficulté financière pour l'enterrement de leur proche défunt ;
- et toute autre opération à caractère économique, social ou solidaire qui consisterait à perpétuer la mémoire de Jérémie COHEN ou venir en aide aux personnes en difficulté financière, sociale, médicale, psychologique ou administrative.